

Sortie de la Société Botanique du Vaucluse, dimanche 14 septembre 2025 Plaine du Tricastin et bords du Rhône (communes de Pierrelatte, Lapalud, Lamotte-du-Rhône, Mondragon)

Claude ROULET, Jean-Pierre ROUX, Jean-Claude BOUZAT

La vallée du Rhône assure la transition entre la Méditerranée et le Dauphiné. C'est lors de la première moitié de l'ère tertiaire que le plissement alpin, en exerçant sur le Massif central une poussée d'est en ouest, sera à l'origine de la formation du couloir rhodanien.

Entre le défilé de Donzère, dans la Drôme, et les rochers de Mornas, dans le Vaucluse, le Rhône coule dans une vaste et riche plaine alluviale, la plaine du Tricastin (dont l'origine n'est pas Saint-Paul-Trois-Châteaux dans la Drôme, mais celle d'une tribu celto-ligure locale, les Tricastini, peuple de la Gaule narbonnaise qui habitait sur le Rhône). Tout cet ensemble s'exprime dans un environnement très industrialisé avec de nombreux aménagements d'origine anthropique : voies de communications (autoroute A7, route nationale 7, plusieurs routes départementales, voies ferrées dont la ligne nouvelle du TGV Méditerranée, lignes électriques aériennes à haute tension, etc.) et installations industrielles diverses (carrières, usine hydroélectrique Blondel,



©Blog Sud Drôme

Canal de dérivation du Rhône et usine hydroélectrique de Blondel

silo à céréales, usine de compostage, station d'épuration, parc éolien, ferme photovoltaïque, etc.), sans compter le site nucléaire du Tricastin dont le périmètre jouxte le Vaucluse. Cela n'empêche en rien l'expression d'une biodiversité élevée et originale car on est ici en présence, dans tous les milieux humides, d'une irradiation d'éléments de flore centro-européenne en région méditerranéenne à la faveur de la convergence entre les domaines biogéographiques méditerranéen et centro-européen. À l'opposé, des éléments de flore méditerranéenne y compris littorale, s'observent sur les sites les plus déconnectés de la nappe phréatique (réserve de chasse et de faune sauvage de Donzère – Mondragon par exemple).

C'est au cours du XIX^e siècle que des travaux d'endiguement et de chenalisation ont commencé à impacter le tracé historique du Rhône. Réalisés entre 1883 et 1910 les « aménagements Girardon » avec notamment la mise en place de « casiers » destinés à piéger les sédiments afin de « définir et figer un chenal de navigation, latéralement et verticalement, en limitant l'érosion des marges et en favorisant la sédimentation en leur sein » ([ici](#)). Les conséquences furent une : « modification profonde d'un paysage fluvial millénaire, composé d'une multitude d'îles, d'îlets, de grèves à bancs de galets et de limons qui jalonnaient alors la plaine alluviale sur tout le lit majeur du fleuve. » ([ici](#))

C'est à partir de 1947 que débute le chantier du canal de Donzère-Mondragon et de l'usine hydroélectrique Blondel de Bollène. En 1974 c'est le lancement du site nucléaire du Tricastin (enrichissement isotopique de l'uranium), très énergivore, rendu possible du fait de la présence de l'usine Blondel. En 1979, ce sont les premières extractions de granulats tandis qu'une carrière d'extraction d'alluvions sera exploitée de 1987 à 2015. En 2001 la LGV Méditerranée est mise en service.

La plaine du Tricastin

La partie vauclusienne de la plaine du Tricastin, située entre le Rhône et la partie septentrionale du massif siliceux de Bollène – Uchaux, est une plaine d'inondation formée d'alluvions modernes post-würmiennes du Rhône, mises en place après la dernière glaciation, et à l'origine d'une agriculture florissante (grandes cultures, arboriculture, etc.). Avec quelques cultures surprenantes comme celle du lavandin qui est affecté par un dépérissement dû au phytoplasme du Stolbur, une parasitose propagée par une cicadelle (*Hyalesthes obsoletus*) qui le détruit, et ce d'autant plus que



©Wikipedia

La plaine et la centrale du Tricastin

cette plaine où le niveau de la nappe phréatique élevé n'est pas du tout adaptée à la lavande. Les plantations récentes de lavandin (*Lavandula × intermedia*) à basse altitude sur de grandes surfaces ainsi que dans des pays d'Europe orientale ont contribué à la mévente actuelle de l'essence de lavande. Surprenantes aussi l'introduction récente du soja et de la patate douce. Cette plaine est parcourue par un réseau hydrographique complexe dont l'ossature est constituée par un petit cours d'eau, le Lauzon, qui la traverse dans sa partie centrale et dont la confluence avec le Rhône se situe en aval de Pont-Saint-Esprit. À partir de ce dernier, s'organise un système hydraulique qui a servi, selon les époques, soit au drainage, soit à l'irrigation et qui est structuré par un réseau de diverticules qui ont pour nom béal (béal des Barrinques) ou mayres (mayre Boucharde). De plus, cette plaine est émaillée de nombreux plans d'eau dont l'origine est à rechercher dans d'anciennes exploitations de granulats qui ont dû servir à la construction de la centrale hydroélectrique Blondel et du site nucléaire du Tricastin. Vers le sud des exploitations récentes de granulats ont été récemment autorisées (secteur de La Miat et de l'Île Vieille à Mondragon). Dans sa partie orientale, la plaine du Tricastin est limitée par un autre cours d'eau, le Lez qui arrive de la Drôme et qui traverse la ville de Bollène. Elle offre, dans tous les espaces qui ne sont pas voués à l'agriculture, suffisamment de potentialités pour l'expression d'une flore centro-européenne.

Le Rhône

Le Rhône du Tricastin présente la particularité d'avoir un débit réservé réduit dans la mesure où l'essentiel de ce dernier est distribué dans le canal de dérivation de Donzère – Mondragon dont la raison d'être est, d'une part, l'amélioration de la navigation fluviale, et d'autre part la production d'électricité (centrale hydroélectrique Blondel à Bollène). La conséquence en est que cette portion a peu été aménagée, et qu'entre la limite interdépartementale (Lapalud) et l'Île Vieille (Mondragon), on y rencontre encore de larges grèves formées de galets roulés et de vieux Rhône aux nombreuses lônes qui sont les anciens bras du fleuve. Entre le cours du fleuve et la plaine du Tricastin, trois grands ensembles se singularisent. Au nord, le secteur Tenon de Gilles/île de la Désirade est occupé par un vaste chenal parsemé de lônes où la ripisylve a disparu, en dehors de quelques lambeaux résiduels et du corridor constitué par la digue de Balincourt qui est censée protéger la plaine du Tricastin de l'onde de crue. Naguère, la forte biodiversité floristique (avec des espèces à enjeu patrimonial) qui s'y rencontrait encore était liée à la persistance du régime de balancement des eaux des lônes, mais aussi à la mise en place, pour satisfaire des contraintes sécuritaires, et donc donner la priorité au passage de l'onde de crue, de mesures de maîtrise des espèces

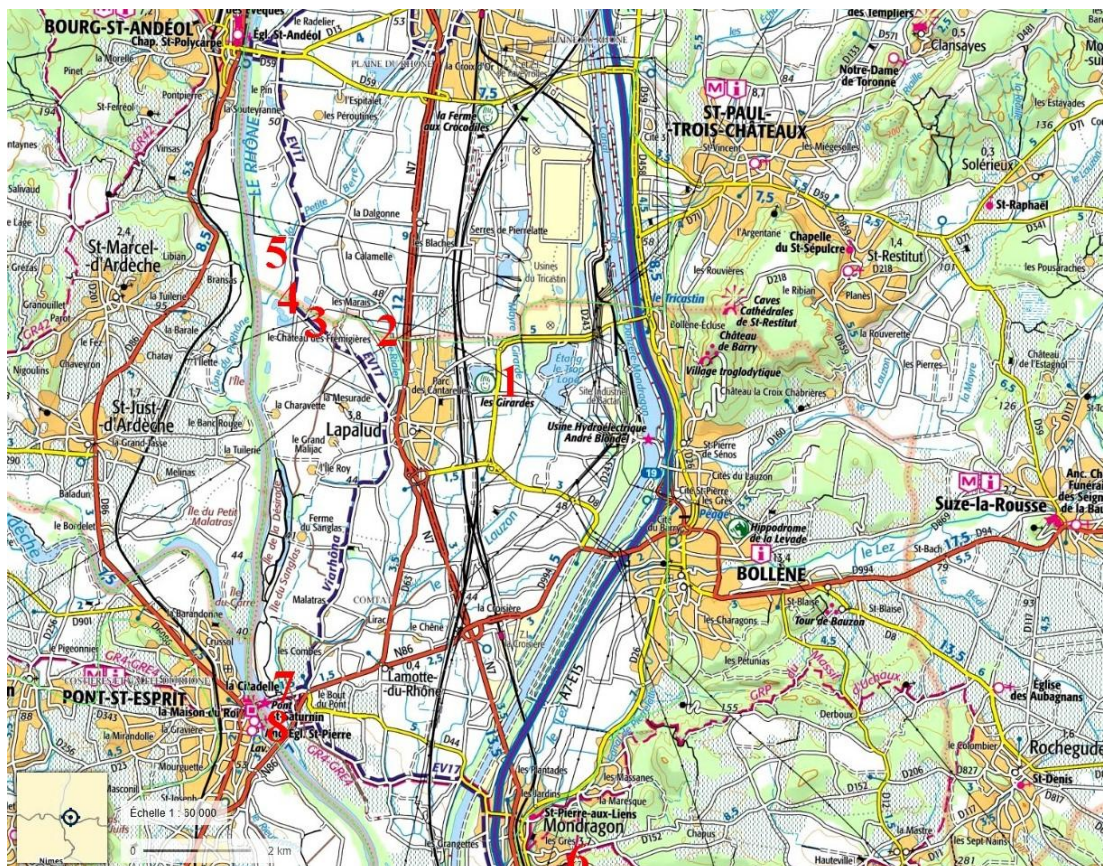
envahissantes par des opérations de débroussaillage très régulièrement menées. Malheureusement, ces dernières sont devenues rares et les espèces envahissantes ont pris le dessus affectant fortement le devenir de la flore indigène. Au centre, le vaste secteur situé à hauteur de Pont-Saint-Espirit, entre l'ancien aérodrome de Lamotte-du-Rhône et la confluence Lauzon/ Rhône était jadis occupé par des jardins ouvriers. D'importants travaux de génie civil ont été réalisés avec la création de nouveaux chenaux, mais ici ce sont surtout les grèves du Rhône qui offrent une biodiversité floristique élevée.



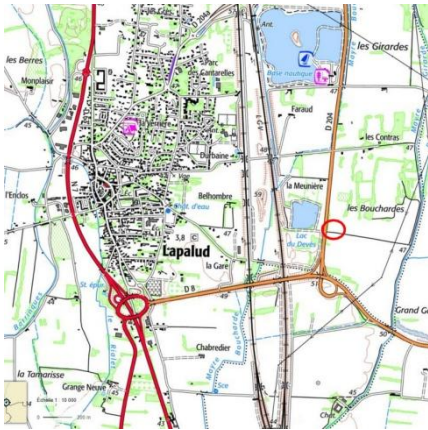
Face à Pont-Saint-Espirit, les bords du Rhône à Mondragon

Plus au sud, le grand ensemble de La Miat et de l'Île Vieille est le domaine de l'une des ripisylves les mieux conservées du cours inférieur du Rhône. Formée d'un enchevêtrement dense de très grands arbres qui ont évolué sans perturbations majeures (peupliers blancs, ormes, frênes, chênes pédonculés, etc.), elle est parcourue par un réseau de lînes artificielles (les casiers Girardon), séparées entre elles par des endiguements (les tenons) qui sont en train de s'envaser ce qui a contribué à éliminer de nombreuses espèces.

C'est dans cet ensemble profondément modifié par les interventions humaines, entre le Rhône et le canal de Donzère que, du sud de Pierrelatte jusqu'à la hauteur de Pont-Saint-Espirit, huit arrêts nous ont permis d'apprécier l'originalité de cette flore et l'observation de quelques espèces associées à ces milieux (les numéros des différents lieux d'observation sont reportés sur la carte ci-dessous).



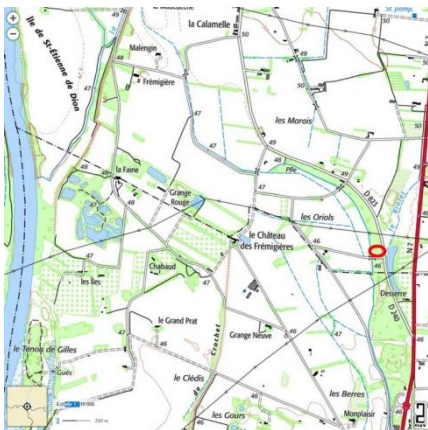
1 – Lapalud (Vaucluse) : les Bouchardes près de l'étang du Devès



Arrêt en bordure d'une piste d'accès à une parcelle cultivée de maïs. Sur l'image ci-dessus, noter quelques touffes de *Panicum miliaceum*.

Ont été notées : *Althaea officinalis*, *Cynodon dactylon*, *Datura stramonium*, *Echinochloa crus-galli*, *Panicum miliaceum*, *Setaria pumilla*, *Sternbergia lutea*

2 - Pierrelatte (Drôme) : chemin des Oriols, bords de fossés en limite des départements



Capestang (Hérault) 29 avril 2013 ☞ Marie Portas

Arrêt en bordure du chemin des Oriols, un fossé permet notamment d'observer des touffes de *Scutellaria galericulata* ainsi que de *Carex elata* (image ci-dessus, plus tôt en saison).

Ont été notées : *Euphorbia palustris*, *Scutellaria galericulata*, *Carex acutiformis*, *C. elata*, *Epilobium hirsutum*, *Eupatorium cannabinum*, *Pastinaca sativa*, *Pyracantha coccinea*.

3 – Lapalud (Vaucluse) : le Grand Pré, bord de piste et de culture de soja



Arrêt en bordure d'une culture de soja (*Glycine max*) (image ci-dessus). Cette culture serait « bio » et réservée à la consommation humaine.

Ont été notées : *Euphorbia esula*, *Glycine max*, *Linaria vulgaris*, *Panicum capillare*.

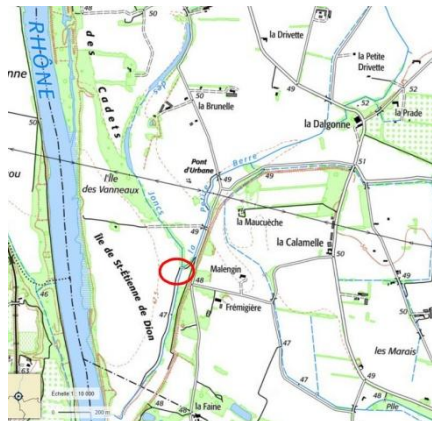
4 – Lapalud (Vaucluse) : les Îles, au chemin de la Bergerie, culture de la patate douce



A moins de 500 m de la station précédente, arrêt en bordure d'un champ de patate douce (*Ipomoea batatas*) (image ci-dessus). Cette culture semble d'introduction récente dans le secteur (2025 ?).

Egalement noté, *Diplotaxis muralis*

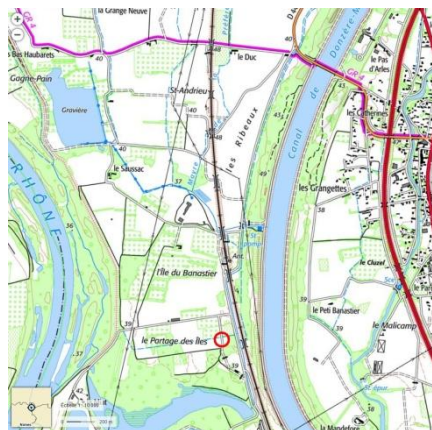
5 - Pierrelatte (Drôme) : Île de Saint-Étienne de Dion, en bordure d'un champ de maïs pour graines



En bordure de cette culture de maïs (*Zea mays*), dans une partie particulièrement humide, présence d'une population de Souchet comestible ou Amande de terre (*Cyperus esculentus*) (premier plan de l'image ci-dessus)

Ont été notées : *Cyperus esculentus* var. *leptostachyus*, *C. eragrostis*, *Plantago major*, *Vitis riparia* et *Galega officinalis*.

6 - Mondragon (Vaucluse) : le Partage des Îles, fossé, talus, friches



A l'ouest de Mondragon, entre le Rhône et le canal de Donzère, Peucedan d'Alsace (*Xanthoselinum alsaticum*) (image ci-dessus), bien présent dans les fossés du secteur (également dans tout le Tricastin).

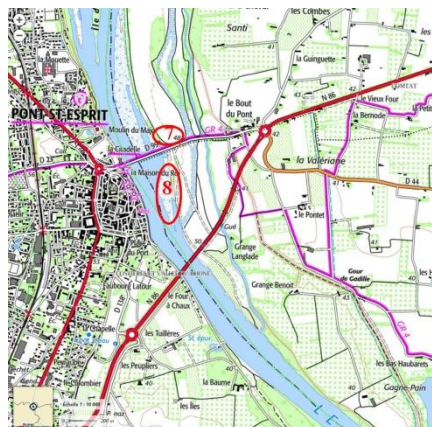
Ont été également notés : *Carex pseudocyperus*, *Equisetum* ×*font-queri*, hybride entre *E. palustre* et *E. telmateia* qui s'implante habituellement en masse dans les ripisylves en région méditerranéenne ; à proximité *Alnus cordata*, et dans une friche, *Euphorbia esula*, *Setaria italica* subsp. *pynocoma*, *Solidago gigantea* et *Xanthoselinum alsaticum*.

Après le pique-nique, pris aux abords de la ferme de l'Île Vieille, nous allons en direction de Lamotte-du-Rhône et plus précisément du Bout-du-Pont, où nous prenons une piste nous conduisant aux bords du Rhône, sous la N 86.

7 - Lamotte-du-Rhône (Vaucluse) : sous le vieux pont de Pont-Saint-Esprit

Une station d'astragale pois-chiche (*Astragalus cicer*) est encore visible sur des substrats plus secs et dans tous ses états avec présence d'inflorescences et d'infrutescences.

8 – Mondragon (Vaucluse) : les grèves du Rhône face à Pont-Saint-Esprit



Sur la grève même se sont installées principalement des espèces envahissantes, souvent originaires de l'Amérique du Nord : *Amaranthus hybridus*, *Ambrosia artemisiifolia*, *Amorpha fruticosa*, *Artemisia annua*, *Artemisia verlotiorum*, *Chondrilla juncea*, *Echinochloa crus-galli*, *Erigeron canadensis*, *Lotus glaber*, *Melilotus albus*, *Onopordum acanthium*, *Panicum barbipulvinatum*, *Panicum capillare*, *Panicum dichotomiflorum*, *Plantago sempervirens*, *Polygonum aviculare*, *Populus alba* (arbustif), *Populus nigra* (arbustifs), *Reynoutria × bohemica*, *Salix triandra*, *Setaria italica* subsp. *viridis*, *Setaria viridis* subsp. *pycnocoma*, *Solanum chenopodioides*, *Solanum dulcamara*, *Xanthium orientale* subsp. *italicum*, etc.

Au bord du Rhône, on va retrouver *Bidens cernua*, *Bidens frondosa*, *Cyperus eragrostis*, *Cyperus esculentus* var. *leptostachyus*, *Cyperus fuscus*, *Cyperus glomeratus*, *Galium palustre*, *Leersia oryzoides*, *Ludwigia peploides* subsp. *montevidensis* (peu agressif car il ne supporte pas les eaux courantes du fleuve), *Lycopus europaeus*, *Lytbrum salicaria*, *Persicaria hydropiper*, *Persicaria lapathifolia*, *Persicaria maculosa*, *Phalaris arundinacea*, *Raphanus raphanistrum* subsp. *landra*, *Rorippa amphibia*, *Rorippa sylvestris*, *Symphytotrichum x salignum*, etc.

0
00

Cette sortie itinérante a été l'occasion d'observer plusieurs espèces qui occupent des habitats spécifiques. Elle pourra être reprise, au moins partiellement, au printemps pour voir certaines espèces s'exprimer et découvrir un autre aspect de ces végétations.

Sur la commune de Mondragon, la zone de l'Île Vieille (que nous avons effleuré) fait l'objet de diverses mesures de protection. Plusieurs études y sont consacrées, elles sont sources potentielles d'informations, toujours utiles :

- ENS diagnostic fonctionnel, biologique et socio-économique du site [ICI](#)
- ENS gestion du site [ICI](#)
- Natura 2000 (directive oiseaux) [ICI](#)

Voir également une fiche consacrée au marais de l'Île Vieille [ICI](#)

Dans une fiche de présentation de ce secteur rhodanien Jean-Pierre ROUX observe que trois grands ensembles se singularisent. Afin de rassembler un maximum d'informations utiles à la connaissance de cet ensemble ce travail est placé en annexe 1 de ce compte-rendu. Vous en trouverez ci-dessous un résumé floristique.

1 - Au nord, le secteur de l'île de la Désirade, occupé par un vaste chenal parsemé de lônes où la ripisylve a disparu, en dehors de quelques lambeaux résiduels et du corridor constitué par la digue de Balincourt qui est censée protéger la plaine du Tricastin de l'onde de crue.

Dans les lônes et sur leurs berges, parfois également dans de petites dépressions habituellement exondées en période estivale, se sont installées des hydrophytes et des hélophytes. S'y rencontrent notamment :

Asteraceae <i>Bidens cernua</i>	<i>Schoenoplectus triquetus</i>	Lentibulariaceae <i>Utricularia australis</i>	Poaceae <i>Leersia oryzoides</i> <i>Poa palustris</i>
Butomaceae <i>Butomus umbellatus</i>	Hydrocharitaceae <i>Vallisneria spiralis</i>	Menyanthaceae <i>Nymphoides peltata</i>	Ranunculaceae <i>Ranunculus circinatus</i> <i>Thalictrum flavum</i>
Cyperaceae <i>Cyperus michelianus</i>	Lamiaceae <i>Stachys palustris</i>	Molluginaceae <i>Corrigiola littoralis</i>	

Ce qui reste de ripisylve accueille encore *Circaea lutetiana*

Dès que l'on s'éloigne des milieux humides, *Astragalus cicer* apparaît sur des substrats plus secs.

Des espèces invasives sont très présentes dans ce secteur

<i>Ambrosia artemisiifolia</i>	<i>Artemisia verlotiorum</i>	subsp. <i>montevidensis</i>	<i>Rumex cristatus</i>
<i>Amorpha fruticosa</i>	<i>Ludwigia peploides</i>	<i>Reynoutria xbohemica</i>	

2 - Au centre, le vaste secteur situé à hauteur de Pont-Saint-Esprit, entre la confluence Lauzon - Rhône et l'ancien aérodrome de Lamotte-du-Rhône offre une flore moins diversifiée à cause de l'absence de ripisylve et de lônes. On peut néanmoins y observer, au bord du Rhône : *Rorippa amphibia*, *Vallisneria spiralis*, *Zannichellia palustris*

En contre-haut, sur les parties plus sèches :

<i>Astragalus cicer</i>	<i>Narcissus xmedioluteus</i>	<i>Nectaroscilla hyacinthoides</i>	<i>Veronica peregrina</i>
<i>Iris orientalis</i>			

3 - Plus au sud, le grand ensemble constitué par les casiers de La Miat et l'île Vieille est le domaine de l'une des ripisylves les mieux conservées du cours inférieur du Rhône. Formée d'un enchevêtrement dense de très grands arbres qui ont évolué sans perturbations majeures (peupliers blancs, ormes, frênes, chênes pédonculés, etc.), elle est parcourue par un réseau de lônes artificielles (les casiers), séparées entre elles par des endiguements (les tenons). :

<i>Circaea lutetiana</i>	<i>Stachys palustris</i>	<i>Rorippa amphibia</i>	<i>Vallisneria spiralis</i>
--------------------------	--------------------------	-------------------------	-----------------------------

avec en plus :

<i>Carex remota</i>	<i>Gnaphalium uliginosum</i>	<i>Isolepis setacea</i>	<i>Lepidium latifolium</i>
<i>Carex pseudocyperus</i>	<i>Oenanthe aquatica</i>	<i>Epipactis fibri</i>	

Naguère, *Eleocharis multicaulis* y était encore observé. Ce dernier appartient à ce cortège de plantes centro-européennes qui arrivent régulièrement sur le Rhône du Tricastin comme *Ludwigia palustris*, *Gypsophila muralis* et *Carex bohemica*, sans s'y installer pour autant de façon durable.

Notes et photos sur quelques espèces rencontrées



Cyperaceae *Cyperus eragrostis* Lam.

« Le genre *Cyperus*, au sens large se caractérise notamment par une inflorescence terminale disposée en ombelle composée, plus ou moins condensée. Les épis sont généralement comprimés, les écailles disposées sur deux rangs opposés. Les fleurs comptent 1-3 étamines et 2-3 stigmates. Les akènes sont comprimés ou plus rarement trigones, sans périgone à leur base. » (Aurélien LABROCHE*)

Plante vivace, de 20 à 120 cm, aux épis verdâtres devenant brun-jaunâtre à maturité, supérieur ou égal à 2 mm de large. C'est un xénophyte originaire d'Amérique tropicale.

Espèce des friches hygrophiles eutrophiles, N- et S-américaine ☞ [répartition](#)



Cyperaceae *Cyperus esculentus* L.

Plante vivace, 10 à 100 cm, aux épis jaune doré ou jaune brunâtre, écailles munies de nervures saillantes. Rhizomes grêles (1-3 mm) produisant de petits tubercules. A l'état végétatif très difficilement séparable du *C. eragrostis* ci-dessus.

Espèce des cultures, friches méso-à hygrophiles plus ou moins ouvertes, Subtropicale ☞ [répartition](#)



Cyperaceae *Cyperus fuscus* L.

Plante annuelle, de moins de 30 cm, épis généralement brun-noirâtre, 3 stigmates, tige à faces concaves et angles aigus, racines rougeâtres.

Espèce des pelouses à thérophytes amphibies des vases exondées, Sud-eurasiatique 🌐 [répartition](#)



Cyperaceae *Cyperus glomeratus* L.

« Souchet généralement robuste à inflorescence denses et plus ou moins ovoïdes, devenant rapidement rousses. Plante d'origine subtropicale naturalisée localement dans la basse vallée du Rhône, souvent à proximité des rizières. » (FloreAlpes)
 Cette plante a été signalée pour la première fois en France, par Bernard GIRERD, à la confluence du Rhône et de la Durance (Flore du Vaucluse, p. 247)

Plante des prairies amphibies et roselières eutrophiles, Subtropicale 🌐 [répartition](#)

* Extrait du très intéressant ouvrage d'Aurélien LAROCHE, « Connaître et reconnaître les Cyperacées des Ardennes »



©Liliane Roubaudi Tela



©Dominique Renaud Tela

Poaceae *Leersia oryzoides* (L.) Sw.

« Grande plante des zones humides à feuilles très rudes et scabres, d'un beau vert tendre. Inflorescence en panicule ample et diffuse. Tiges à nœuds velus. Épillets très comprimés à lemmes et paléoles ciliées sur les marges. » (FloreAlpes) La flore de Coste précise : « épillets comprimés par le côté, uniflores, très caducs ; glumes nulles ; glumelles égales, mutiques, comprimées en carène velue-ciliée, l'inférieure plus large trinervée, la supérieure uninervée.

Plante des prairies amphibies, Holartique 🌐 [répartition](#)



Poaceae *Panicum barbipulvinatum* Nash

Le genre *Panicum* comprend environ 400 espèces, annuelles ou vivaces, originaires de différentes régions du globe, majoritairement dans l'hémisphère nord et les zones tropicales. Certaines espèces sont cultivées comme céréales, comme plantes fourragères ou encore ornementales. D'autres sont considérées comme des « mauvaises herbes » des cultures, notamment de maïs (ça n'a rien à voir, mais si vous vous intéressez à l'ethnologie et aux céréales à petits grains, consulter l'article sur *Maïs et millets dans les dialectes européens* 🌐 [ICI](#))

En France seul *Panicum repens*, espèce des pelouses psammophiles des arrières dunes du littoral Corse et varois est spontané. Depuis longtemps naturalisé *Panicum miliaceum* est une espèce d'Asie centrale qui fut introduite par les Romains pour devenir un élément de base de la nourriture populaire. Les bouillies de Millet remplaçaient le pain jusque bien après le

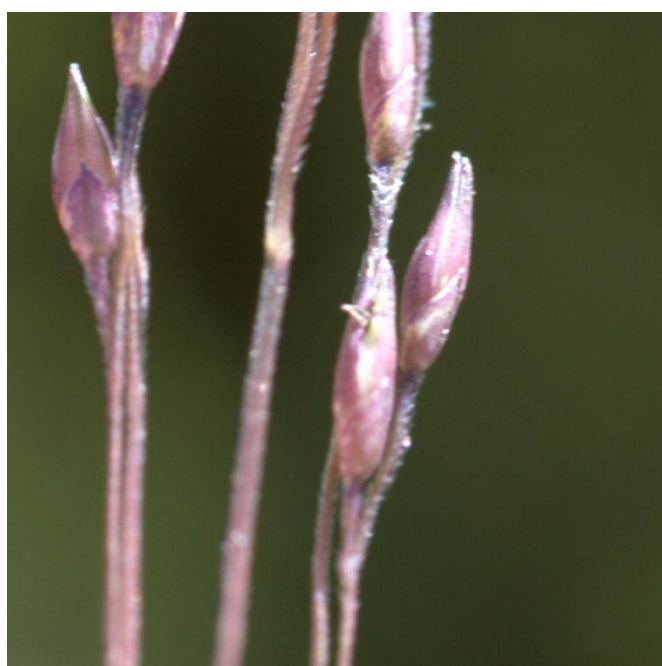
Moyen Age. Aujourd'hui cultivé comme nourriture pour les oiseaux de volière et comme fourrage d'appoint. Les autres espèces de *Panicum* sont d'introduction plus ou moins récente et, selon les régions, peuvent être considérées comme naturalisées, bien que parfois instables.



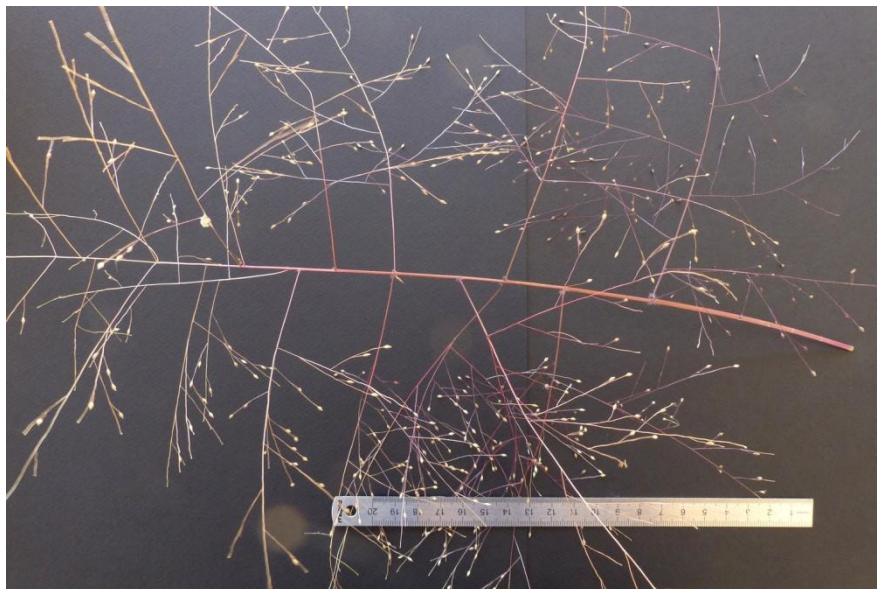
Poaceae *Panicum barbipulvinatum* Nash

Se reconnaît à ses épillets très rapprochés de l'axe, petits (2 mm) ne contenant qu'une seule fleur fertile. Les pédoncules des épillets latéraux sont inférieurs à 3 mm et écartés à moins de 10° du rameau. Ses feuilles et gaines sont poilues « Plante d'origine américaine, très proche de *P. capillare* L. et souvent confondue (et même traitée en sous-espèce). Elle est cependant bien différente ne serait-ce que par son aspect plus ramassé. » (Flore du Vaucluse, complément)

Plante annuelle récemment naturalisée des cultures, principalement champ de maïs ; secondairement friches eutrophiles ouvertes, Nord-américaine 📍 [répartition](#)



Sur chacune des images ci-dessus : *Panicum barbipulvinatum* à gauche et *P. capillare* à droite



Poaceae *Panicum capillare* L.

Plante annuelle de 30-80 cm, velue, à racine fibreuse, aux feuilles larges de 8-14 mm molles, très velues surtout sur les gaines, la supérieure embrassant souvent la base de la panicule. Se distingue facilement de *P. barbipulvinatum* par des épillets latéraux portés par des pédoncules plus allongés, supérieurs à 3 mm, et écartés à plus de 20° du rameau (Cf. *Flora Gallica*). Ses épillets, bien écartés, donnent à l'infrutescence de *P. capillare* un aspect léger, "aérien".

Plante annuelle des friches eutrophiles ouvertes thermophiles, parfois cultures, Nord-américaine. Anciennement naturalisée, cette espèce est donnée dans la flore de Corse comme présente dans les Alpes-Maritimes, le Var, l'Hérault et en Charente-Maritime. ☞ [répartition](#) aujourd'hui.



Poaceae *Panicum dichotomiflorum* Michx.

Par rapport aux deux espèces précédentes : gaines et feuilles plus ou moins glabres ; inflorescence moins aérienne ; épillets très rapprochés de la tigelle, presque appliqués. « L'inflorescence est en panicule rameuse possédant de nombreux épillets qui sont généralement appliqués aux rameaux principaux, cela donnant l'impression que les épillets se suivent en divers pseudo épis. » (Lionel Belhacène)

Plante annuelle des cultures, surtout champs de maïs, friches culturales et eutrophiles mésohygrophiles, grèves, Nord-américaine ☞ [répartition](#)



Poaceae *Panicum miliaceum* L.

« Les feuilles sont poilues (surtout sur les gaines). Elles sont larges de 10 à 20 mm et la supérieure soutient souvent l'inflorescence... L'inflorescence est en panicule très rameuse et très lâche, possédant de nombreux épillets solitaires au bout des rameaux terminaux... Les épillets, de plus de 3,5 mm de long, sont ovoïdes... » (Lionel Belhacène)

Première observation dans le Tricastin ?

Cultivé en grand ; occasionnel assez fréquent, *Anthropogène* 🌾 [répartition](#)

Poaceae *Setaria pumila* (Poir.) Roem. & Schult.

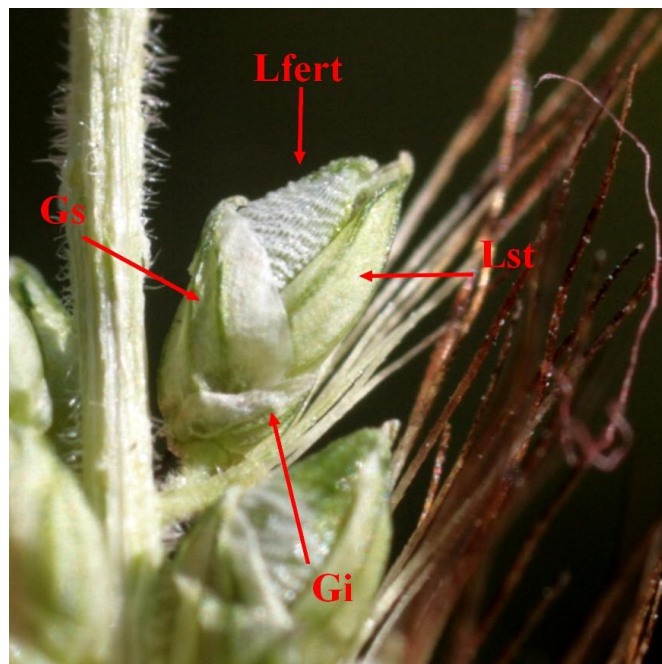
La Flore du Vaucluse souligne que le genre *Setaria* est caractérisé par la présence, à la base des épillets, de longues arêtes ou soies, alors que les glumes et la lemme en sont démunies. Sur les quatre espèces du genre présentes dans le Vaucluse, une seule est vivace et par ailleurs très localisée sur les bords de la Durance, il s'agit de *S. parviflora*. Parmi les trois espèces annuelles, il est facile par son inflorescence généralement interrompue et formant de faux verticilles, au moins inférieurement, et de ses épillets le plus souvent accrochant (du fait des arêtes munies de denticules réfléchis), de distinguer *S. verticillata*.

Les deux autres espèces, *S. pumila* et *S. viridis* sont séparées dans les flores à partir de la position de leur glume supérieure par rapport au fleuron fertile ou encore à partir de l'aspect de la lemme de cette fleur fertile :

- Glumes supérieures courtes laissant voir le fleuron fertile, la glume supérieure atteint au maximum les 2/3 de la longueur de l'épillet ; lemme de la fleur fertile fortement ridée transversalement : ***S. pumila***
- Glumes supérieures presque aussi longues que les épillets ; lemme de la fleur fertile non ridée transversalement, finement ponctuée, rugueuse ou lisse : ***S. viridis***

Chez *S. pumila* (image ci-contre) l'inflorescence est typiquement en panicule spiciforme et mesure 2 à 6 cm de haut. Elle est hérissée de soies généralement teintées de roux. Elle n'accroche pas (soies sans dents rétrorses).





Poaceae *Setaria pumila* (Poir.) Roem. & Schult.

Avec ses longs poils sur la base du limbe des feuilles, son limbe non poilu (ni dessus, ni dessous) et la lemne de la fleur fertile ridée en travers, cette espèce ne peut guère être confondue qu'avec *S. parviflora*.

Plante annuelle des cultures, friches à thérophytes eutrophiles thermophiles, *Paléotempéré* ☞ [répartition](#)



Amaranthaceae *Amaranthus hybridus* L.

Dans le groupe des grandes Amaranthes à inflorescence non feuillée (au moins dans leur partie supérieure) et à bractées épineuses dépassant les fleurs, deux espèces sont données du Vaucluse : *A. retroflexus* et *A. hybridus*. *Flora Gallica* les sépare sur des critères concernant les tépales des fleurs femelles : oblongs-lancéolés à ovales-elliptiques, à apex aigu à subobtus, mucronulés à aristés pour *A. hybridus* Vs oblongs-spatulés à obovales-spatulés, à apex obtus-arrondi à subtronqué-échancré, mutiques à mucronés pour *A. retroflexus*.

A. retroflexus présente une pubescence grisâtre alors que *A. hybridus* est d'un vert jaunâtre, glabre ou glabrescente.

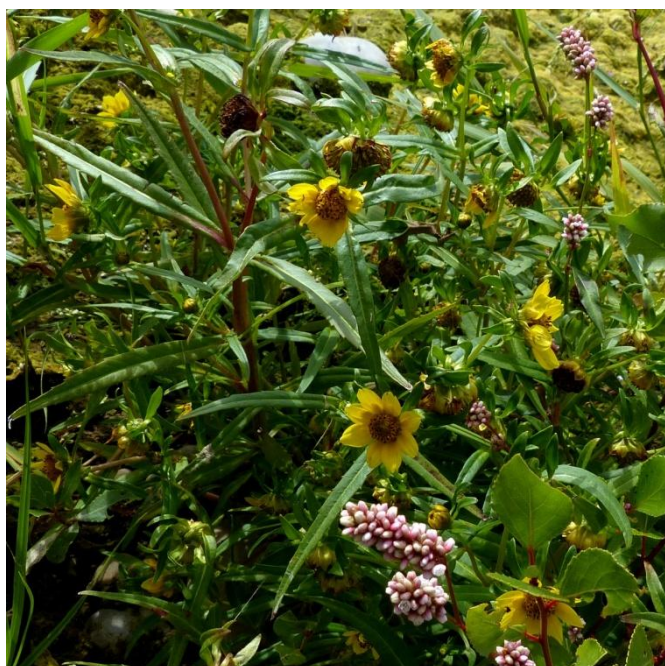
Plante annuelle des cultures et friches eutrophiles, *N. et centre Amérique*, ☞ [répartition](#)



Apiaceae *Xanthoselinum alsaticum* (L.) Schur

« Grande espèce (plus de 1 m) à folioles profondément divisées et à rachis en gouttière, à fleurs le plus souvent jaune verdâtre typiquement disposées en inflorescences ramifiées, composées de nombreuses ombelles étagées sur toute la longueur des tiges et des rameaux. » (Flore du Vaucluse)

Plante vivace des prairies alluviales basiphiles, pelouses et ourlets thermophiles surtout sur marne (biotopes primaires), friches thermophiles (biotopes secondaires), Eurasiatique, ☞ [répartition](#)



Asteraceae *Bidens cernua* L.

Cette espèce indigène, absente de la zone méditerranéenne, possède des feuilles entières dont les caulinaires supérieures sont soudées 2 à 2 par la base. Les capitules sont assez gros (2 cm), penchés et munis de ligules jaune d'or.

Plante annuelle des pelouses à thérophytes hygrophyles sur substrat argilo-siliceux, Holartique, ☞ [répartition](#)



Asteraceae *Bidens frondosa* L.

Espèce naturalisée, dépassant 1 m, à tiges dressées et ramifiées et à feuilles décurrentes d'un vert foncé, divisées en folioles lancéolées, nettement pétiolées.

Plante annuelle des friches à thérophytes hygrophyles eutrophiles, Nord-américaine, ☞ [répartition](#)



Betulaceae *Alnus cordata* (Loisel.) Duby

Feuilles longuement pétiolées, largement ovales ou suborbiculaires en coeur, obtuses ou brièvement acuminées, régulièrement et finement dentées en scie, vertes et glabres sur les faces, à nervures secondaires rameuses ; 3-6 chatons mâles ; cônes 1-2, très gros (20-25 mm de long sur 12-15 de large). Hors de son aire (Corse, Sardaigne, Sicile, Calabre) cet arbre est souvent planté pour la fixation de substrats, le reboisement ou l'ornementation.

Forêts alluviales (à l'état spontané), *Cyrno-calabrais*, ☞ [répartition](#)



Brassicaceae *Diplotaxis muralis* (L.) DC.

Cette crucifère à fleurs jaunes, comme *D. tenuifolia*, dégage une odeur désagréable au froissement. Espèce annuelle à tiges un peu poilues, non ramifiées. Les feuilles pennatilobées forme une rosette basale. Taxon intermédiaire (d'origine hybride ?) entre *D. tenuifolia* et *D. viminea*.

Friches thermophiles, Sud-européenne, ☞ [répartition](#)



Brassicaceae *Rorippa amphibia* (L.) Besser

Plante vivace, grande ; Tige creuse de 60-120 cm ; feuilles lancéolées, dentées ou lobées, les supérieures souvent demi-embrassantes ; fleurs jaunes ; fruits petits, ovoïdes, apiculés, sur de longs pédoncules. (Présente une écomorphose submergée)

Prairies amphibies, parvoroselières, Paléotempéré, ☞ [répartition](#)



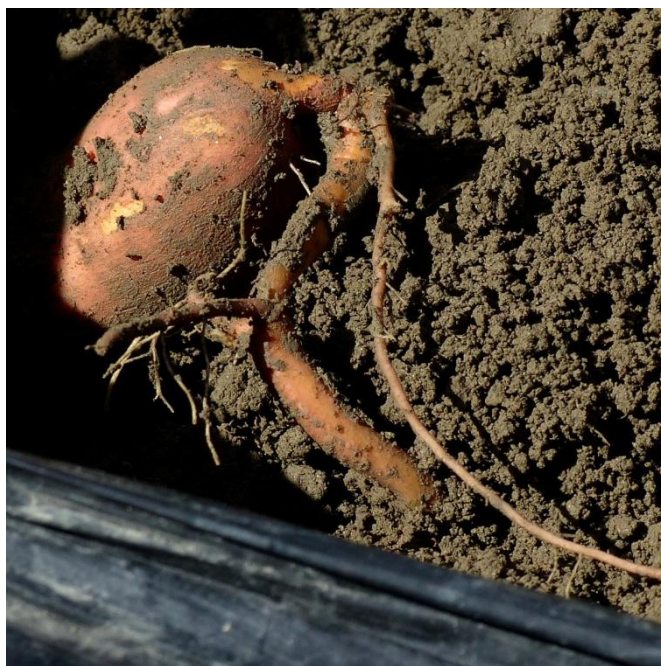
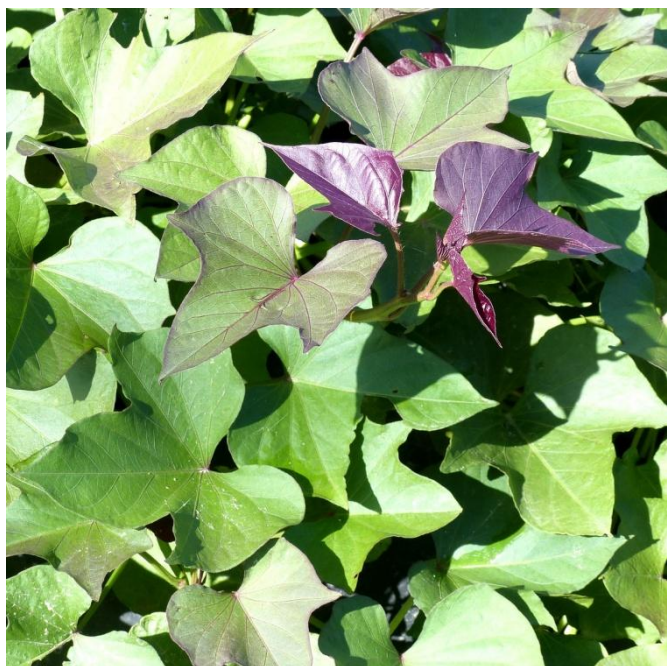
© Liliane Roubaudi



Brassicaceae *Rorippa sylvestris* (L.) Besser

Plante vivace, glabre, souvent étalée, de 15 à 45 cm de haut, à tiges rampantes ; feuilles pennatilobées, comme déchiquetées en lobes profonds étroits et dentées ; fleurs jaunes à pétales plus longs que les sépales à demi étalés. Fruits courts, élancés, cylindriques, munis d'un bec, ascendantssur des pédoncules courts.

Prairies inondables, friches culturales ou eutrophiles, Paléotempéré, [répartition](#)



Convolvulaceae *Ipomoea batatas* (L.) Lam.

Plante rampante vivace, aux tiges volubiles comme le liseron, pouvant dépasser les 3 m de long. Les feuilles sont de forme variable à bord dentelé ou lobé. La patate douce ne fleurit pas sous notre climat (ses fleurs ressemblent à celles du volubilis). Elle est cultivée pour ses feuilles mais surtout pour ses tubercules qui arborent différentes couleurs selon les variétés : blancs, jaunes, orange, rouge ou violacés.

« Probablement originaire d'Amérique du Sud, la patate douce arrive en Europe avec Christophe Colomb en 1493, mais n'est introduite en France que vers 1750. La Chine est la première productrice et consommatrice mondiale de ce légume. » [ICI](#)



Euphorbiaceae *Euphorbia palustris* L.

Plante vivace pouvant atteindre 1 m ; glabre ; souche épaisse ; feuilles oblongues lancéolées ; glandes de l'involucre entières ; capsules glabres, couvertes de tubercules arrondis.

Mégaphorbiaies hygrophiles surtout sur alluvions, Eurosibérien, ☞ [répartition](#)



Gignac (Hérault) 11 juin 2010 ©Marie Portas

Euphorbiaceae *Euphorbia esula* L.

Plante vivace de 30-80 cm, glabre, formant souvent de grande colonie ; feuilles linéaires ; glandes de l'involucre en forme de croissant ; capsules glabres, un peu rudes. Se raréfie, victime des herbicides et sans doute de l'absence de fréquentes inondations !

Prairies alluviales de préférence inondables, mégaphorbiaies, parfois friches, Eurosibérien, ☞ [répartition](#)



Fabaceae *Astragalus cicer* L.

Plante vivace de 30-80 cm, verte, mollement velue, couchée-diffuse ; feuilles imparipennées, à 6-12 paires de folioles ; fleurs d'un jaune pâle, dressées, nombreuses en grappes, à la fin un peu allongées, sur des pédoncules un peu plus courts que la feuille ; calice poilu, tubuleux, à dents 1 fois plus courtes que le tube ; gousses courtes, de 12-15 mm sur 8-9, saillantes, imbriquées, ovoïdes-obtuses, renflées en vessie, à bec court et recourbé, poilues.

Friches et ourlets thermophiles, Sud-eurosibérien, ☞ [répartition](#)





Fabaceae *Galega officinalis* L.

« Cette grande fabacées pourrait passer pour une vesce mais s'en distingue par des feuilles possédant une foliole terminale. Elle se rencontre principalement dans les fossés et autres lieux humides et est parfois issue de cultures. A ne pas confondre avec [Ervilia sylvatica](#). » (Flore Alpes)

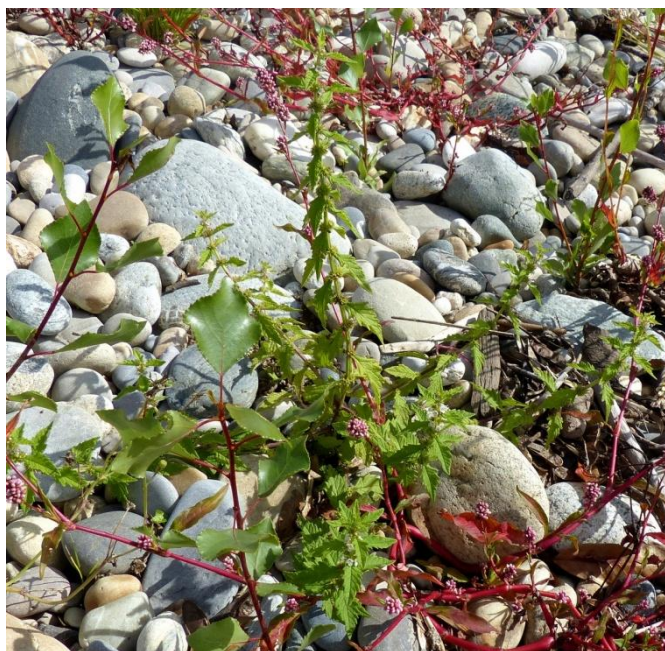
Mégaphorbiaies et friches eutrophiles, *Sud-Est-Europe et Ouest-Asie*, [répartition](#)



Fabaceae *Glycine max* (L.) Merr.

Le Soja (ou Soya) est une plante ressemblant au haricot nain. toutes les parties sont très velues ; feuilles imparipennées, tripartites à quinquépartites ; fleurs très petites (bleuâtres ou blanches), en grappes denses à l'aisselle des feuilles ; gousses de longueurs et de couleurs différentes (2 à 5 graines) [ICI](#)

Anthropogène (Habitat primitif en Chine)



Lamiaceae *Lycopus europaeus* L.

« Plante vivace de 30 cm à 1 mètre, glabrescente ou pubescente, inodore, à souche rampante ; tige dressée, sillonnée ; feuilles grandes, courtement pétiolées, ovales-lancéolées, dentées-incisées et souvent pennatifides à la base ; fleurs blanches ponctuées de rouge, petites, en verticilles axillaires sessiles, écartés, très denses ; calice en cloche, pubescent, à 10 nervures peu saillantes, à 5 dents égales, lancéolées en alène, à pointe rigide ; corolle en entonnoir, à tube inclus, à 4 lobes presque égaux, le supérieur un peu échancré. » (Flore de Coste)

Roselière et grandes cariçaies, forêts hygrophiles, Paléotempéré, [répartition](#)





Lamiaceae *Scutellaria galericulata* L.

« Plante vivace de 20 cm à 1 mètre, pubescente ou glabrescente, à souche longuement traçante ; tige dressée ou ascendante, simple ou rameuse ; feuilles longues de 3-4 cm, courtement pétiolées, oblongues-lancéolées, en cœur à la base, bordées de crénelures superficielles ; fleurs bleues ou violacées, assez grandes, unilatérales, solitaires ou gémées à l'aisselle des feuilles moyennes et supérieures conformes ; calice glabre, souvent glanduleux ; corolle de 10-15 cm, 4-5 fois plus longue que le calice, à tube arqué-ascendant vers la base. » (Flore de Coste)

Prairies marécageuses, roselière, mégaphorbiaies, Holarctique, 📍 [répartition](#)



Lythraceae *Lythrum salicaria* L.

La Salicaire est une « Plante vivace de 50 cm, à 1 mètre, dressée, robuste, pubescente dans le haut, à souche épaisse ; feuilles lancéolées, en cœur à la base, sessiles, opposées, rarement verticillées ou les supérieures alternes ; fleurs d'un rouge violet, grandes (10-12 mm), en faisceaux axillaires simulant des verticilles et formant un long épi terminal, souvent interrompu à la base ; calice velu, à 12 côtes et dents ; 6 pétales, de moitié plus longs que le calice ; 12 étamines, dont 6 saillantes. » (Flore de Coste)

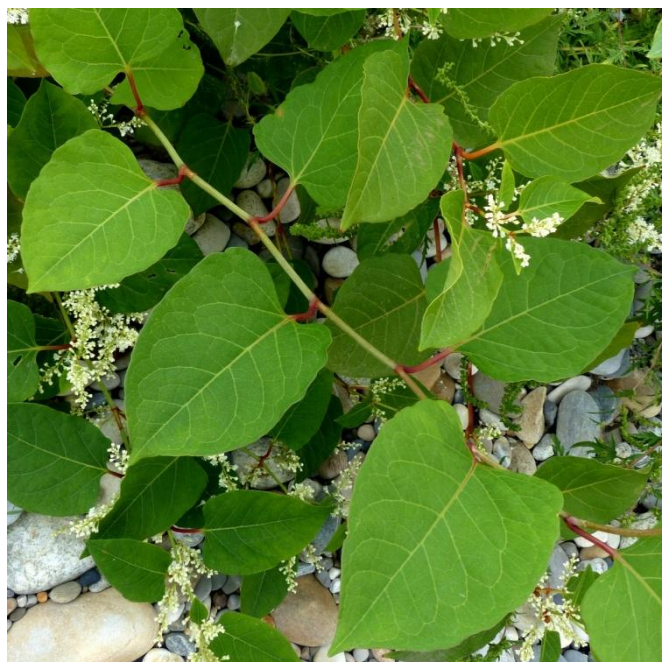
Mégaphorbiaies, roselières, prairies et bois hygrophiles, Eurasiatique, 📍 [répartition](#)



Plantaginaceae *Linaria vulgaris* Mill.

La *Flore de Fournier* distinguait 4 sous-espèces, dont *L. monspessulana* et *L. italica*. *Flora Gallica* donne pour *L. vulgaris* : « Caractères suivants réunis : inflorescence glanduleuse ; sépales majoritairement > 3 mm de long à l'anthèse ; lèvre supérieure de la corolle à échancrure majoritairement > 2 mm de profondeur ; corolle à teinte jaune pâle (soufré clair à crème) ; feuilles médianes les plus larges à $L/l > 9$ ».

Friches vivaces eutrophiles, Eurasiatique, 🌐 [répartition](#)



Polygonaceae *Reynoutria x bohemica* Chrtek & Chrtkova

[*Reynoutria japonica* Houtt. x *Reynoutria sachalinensis* (F.Schmidt) Nakai]

« La renouée du Japon, la renouée de Sachaline et leur hybride, la renouée de Bohême, développent des tiges ligneuses, creuses et droites de trois à quatre mètres de hauteur. Les feuilles, alternes, peuvent atteindre 40 centimètres de long pour *R. sachalinensis*. Le limbe est en forme de pelle, brusquement tronqué à la base et à peine plus long que large chez *R. japonica*, nettement cordé et beaucoup plus long que large chez *R. sachalinensis* et intermédiaire chez *R. x bohemica*. Les nervures de la face inférieure du limbe sont glabres chez *R. japonica*, densément garnies de poils longs et flexueux chez *R. sachalinensis* et plus ou moins poilues chez *R. x bohemica*, avec des poils plus courts et droits que chez *R. sachalinensis*. »

Friches et lisières vivaces eutrophiles, Origine européenne, 🌐 [répartition](#)

Le Rhône du Tricastin vaclusien, une irradiation d'éléments de flore centro-européenne en région méditerranéenne, dans un environnement hostile (Jean-Pierre ROUX)

Entre le défilé de Donzère, dans la Drôme, et les rochers de Mornas, dans le Vaucluse, le Rhône coule dans une vaste et riche plaine alluviale, la plaine du Tricastin (dont l'origine n'est pas Saint-Paul-Trois-Châteaux dans la Drôme, mais celle d'une tribu celto-ligure locale, les Tricastini, peuple de la Gaule narbonnaise qui habitait sur le Rhône). Tout cet ensemble s'exprime dans un environnement très industrialisé avec de nombreux aménagements d'origine anthropique : voies de communications (autoroute A7, route nationale 7, plusieurs routes départementales, voies ferrées dont la ligne nouvelle du TGV Méditerranée, lignes électriques aériennes à haute tension, etc.) et installations industrielles diverses (carrières, usine hydroélectrique Blondel, silo à céréales, usine de compostage, station d'épuration, parc éolien, ferme photovoltaïque, etc.), sans compter le site nucléaire du Tricastin dont le périmètre jouxte le Vaucluse. Cela n'empêche en rien l'expression d'une biodiversité élevée et originale car on est ici en présence, dans tous les milieux humides, d'une irradiation d'éléments de flore centro-européenne en région méditerranéenne à la faveur de la convergence entre les domaines biogéographiques méditerranéen et centro-européen. À l'opposé, des éléments de flore méditerranéenne y compris littorale, s'observent sur les sites les plus déconnectés de la nappe phréatique (réserve de chasse et de faune sauvage de Donzère – Mondragon par exemple).

Le Rhône

Le Rhône du Tricastin présente la particularité d'avoir un débit réservé réduit dans la mesure où l'essentiel du débit du fleuve est distribué dans le canal de dérivation de Donzère – Mondragon dont la raison d'être est, d'une part, l'amélioration de la navigation fluviale, et d'autre part la production d'électricité (centrale hydroélectrique Blondel à Bollène). La conséquence en est que cette portion n'a pas été aménagée, et qu'entre la limite interdépartementale (Lapalud) et l'Île Vieille (Mondragon), on y rencontre encore de larges grèves formées de galets roulés et de vieux Rhône aux nombreuses lônes qui sont les anciens bras du fleuve. De plus, à hauteur de Pont-Saint-Esprit, et dans un site qui était jadis occupé par des jardins ouvriers, d'importants travaux de génie civil ont été réalisés naguère, toujours pour les mêmes raisons (création de nouveaux chenaux, etc.).

Entre le cours du fleuve et la plaine du Tricastin, trois grands ensembles se singularisent.

- **Au nord, le secteur de l'île de la Désirade** est occupé par un vaste chenal parsemé de lônes où la ripisylve a disparu, en dehors de quelques lambeaux résiduels et du corridor constitué par la digue de Balincourt qui est censée protéger la plaine du Tricastin de l'onde de crue. Dans les lônes et sur leurs berges, parfois également dans de petites dépressions habituellement exondées en période estivale, se sont installées des hydrophytes et des hélophytes comme la vallisnérie en spirale (*Vallisneria spiralis*), le petit nénuphar (*Nymphoides peltata*), l'utriculaire méridionale (*Utricularia australis*), la renoncule en cercle (*Ranunculus circinatus*), le souchet de Micheli (*Cyperus michelianus*), le scirpe à trois angles (*Schoenoplectus triqueter*), le butome en ombelle (*Butomus umbellatus*), le pigamon jaune (*Thalictrum flavum*), l'épiaire des marais (*Stachys palustris*), la corrigiole des grèves (*Corrigiola littoralis*), le pâturin des marais (*Poa palustris*), mais aussi le faux riz (*Leersia oryzoides*) et le bident penché (*Bidens cernua*). Ce qui reste de ripisylve accueille encore la circée de Paris (*Circaea lutetiana*) alors que, dès que l'on s'éloigne des milieux humides, l'astragale pois-chiche (*Astragalus cicer*) apparaît sur des substrats plus secs. Le maintien de cette flore est lié à la persistance du régime de balancement des eaux des lônes favorable à une biodiversité élevée. Il est aussi dû à la mise en place, pour satisfaire des contraintes sécuritaires, et donc donner la priorité au passage de l'onde de crue, de mesures de maîtrise des espèces invasives par des opérations de débroussaillage très régulièrement menées. Ces dernières sont très

présentes dans ce secteur et occupent souvent des surfaces importantes, comme la jussie (*Ludwigia peploides* subsp. *montevidensis*) et le faux indigo (*Amorpha fruticosa*), mais également la patience crête-de-coq (*Rumex cristatus*), l'ambrosie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia*), l'armoise des frères Verlot (*Artemisia verlotiorum*) et même la renouée du Japon (*Reynoutria ×bohemica*).

[on peut ajouter *Schoenoplectus triqueter*, *Sch. carinatus*, *Poa palustris*, *Cardamine pratensis* (au printemps) ; pas sûr que J.-P. les ait vues. J'avais vu (et récolté) *Lindernia dubia*, *Najas minor* (échoué), communication de Claude Roulet, 28.11.2025]

- **Au centre, le vaste secteur situé à hauteur de Pont-Saint-Esprit, entre la confluence Lauzon - Rhône et l'ancien aérodrome de Lamotte-du-Rhône** offre une flore moins diversifiée pour des raisons déjà évoquées et à cause de l'absence de ripisylve et de lônes. On peut néanmoins y observer, au bord du Rhône, la zannichellie des marais (*Zannichellia palustris*), le cresson amphibie (*Rorippa amphibia*), et *Vallisneria spiralis*. En contre-haut, sur les parties plus sèches, on retrouve la véronique voyageuse (*Veronica peregrina*), *Astragalus cicer*, alors que quelques traces des anciens jardins ouvriers se manifestent par le maintien de l'iris d'Orient (*Iris orientalis*), du narcisse à deux fleurs (*Narcissus ×medioluteus*) et de la scille fausse-jacinthe (*Nectaroscilla hyacinthoides*).

- **Plus au sud, le grand ensemble constitué par les casiers de La Miat et l'Île Vieille est le domaine de l'une des ripisylves les mieux conservées du cours inférieur du Rhône.** Formée d'un enchevêtrement dense de très grands arbres qui ont évolué sans perturbations majeures (peupliers blancs, ormes, frênes, chênes pédonculés, etc.), elle est parcourue par un réseau de lônes artificielles (les casiers), séparées entre elles par des endiguements (les tenons). La ripisylve et ses abords sont le domaine d'espèces déjà observées à la Désirade (*Circaea lutetiana*, *Stachys palustris*, *Rorippa amphibia*, *Vallisneria spiralis*), mais avec en plus, la laïche espacée (*Carex remota*), la laïche faux-souchet (*Carex pseudocyperus*), la cotonnière des marais (*Gnaphalium uliginosum*), l'œnanthe aquatique (*Oenanthe aquatica*), le scirpe sétacé (*Isolepis setacea*), l'épipactis du castor (*Epipactis fibri*), et le passereau à larges feuilles (*Lepidium latifolium*), etc., alors que naguère, le scirpe à nombreuses tiges (*Eleocharis multicaulis*) y était encore observé. Ce dernier appartient à ce cortège de plantes centro-européennes qui arrivent régulièrement sur le Rhône du Tricastin comme la jussie des marais (*Ludwigia palustris*), la gypsophile des murs (*Gypsophila muralis*), et la laïche de Bohême (*Carex bohemica*), sans s'y installer pour autant de façon durable.

La plaine du Tricastin

La partie vaclusienne de la plaine du Tricastin, située entre le Rhône et la partie septentrionale du massif siliceux de Bollène – Uchaux, est une plaine d'inondation formée d'alluvions modernes post-würmiennes du Rhône, mises en place après la dernière glaciation, et à l'origine d'une agriculture florissante (grandes cultures, arboriculture, etc.). Elle est parcourue par un réseau hydrographique complexe dont l'ossature est constituée par un petit cours d'eau, le Lauzon, qui la traverse dans sa partie centrale et dont la confluence avec le Rhône se situe en aval de Pont-Saint-Esprit. À partir de ce dernier, s'organise un système hydraulique qui a servi, selon les époques, soit au drainage, soit à l'irrigation et qui est structuré par un réseau de diverticules qui ont pour nom béal (béal des Barrinques) ou mayres (mayre Boucharde). De plus, cette plaine est émaillée de nombreux plans d'eau dont l'origine est à rechercher dans d'anciennes exploitations de granulats qui ont dû servir à la construction de la centrale hydroélectrique Blondel et du site nucléaire du Tricastin. Dans sa partie orientale, la plaine du Tricastin est limitée par un autre cours d'eau, le Lez qui arrive de la Drôme et qui traverse la ville de Bollène. Elle offre, dans tous les espaces qui ne sont pas voués à l'agriculture, suffisamment de potentialités pour l'expression d'une flore centro-européenne qui se concentre dans le réseau hydrographique dense où l'on retrouve les herbiers aquatiques enracinés à nénuphars (*Nymphaetum albo-luteae*). Ils se développent dans des eaux mésotrophes à eutrophes, calmes à faiblement stagnantes, à niveau peu variable et moyennement profondes (1-3 m) du béal des Barrinques et de la lône du Sanglas. À côté du nénuphar jaune (*Nuphar lutea*), on peut y rencontrer la sagittaire (*Sagittaria sagittifolia*), la myriophylle en épis (*Myriophyllum spicatum*), le cératophylle épineux (*Ceratophyllum demersum*), et de nombreux potamots [Potamot à feuilles perfoliées

(*Potamogeton perfoliatus*), potamot à feuilles crépues (*Potamogeton crispus*), potamot à feuilles flottantes (*Potamogeton nodosus*), etc.]. Les hélophytes y sont représentées par l'euphorbe poilue (*Euphorbia illirica*), l'euphorbe des marais (*Euphorbia palustris*), l'œnanthe fistuleuse (*Oenanthe fistulosa*), etc., alors que la cardamine des près (*Cardamine pratensis*) se rencontre régulièrement dans tous les milieux frais. La création des plans d'eau est trop récente pour la manifestation d'une flore intéressante, mais on peut néanmoins y rencontrer déjà le jonc à feuilles tranchantes (*Juncus anceps*). Quant aux zones prairiales qui avaient quasiment disparu, elles reviennent à la faveur de l'élevage équin, et on peut encore espérer y retrouver des plantes qui y étaient jadis observées comme l'inule britannique (*Inula britannica*) et l'orchis à fleurs lâches (*Anacamptis laxiflora*).

La réserve de chasse et de faune sauvage de Donzère – Mondragon

Localisée dans la partie orientale de la plaine du Tricastin, la réserve de chasse et de faune sauvage de Donzère – Mondragon existe dans un environnement très fortement industrialisé et s'inscrit sur un linéaire de 24 kilomètres de long et de 300 à 850 m de large pour une superficie de 1454 hectares. Dans sa partie vauclusienne, il se structure en trois ensembles complétés par des sites composites et qui lui sont parallèles. De la limite interdépartementale à l'usine Blondel, se situe le canal d'amenée qui n'est vauclusien que sur environ 1 km. Ici il est au niveau des terrains attenants ou légèrement en contrebas (mare Blondel et canaux secondaires). Puis on arrive au barrage (usine hydroélectrique Blondel) dont la chute de 24 m débouche sur le canal de fuite qui s'étire sur 11 km et rejoint le Rhône à hauteur de l'Île Vieille à Mondragon. De part et d'autre de ce dernier, deux terrasses de 50-60 m d'altitude sont constituées par des déblais issus du creusement du canal de dérivation, et elles sont encadrées par des canaux secondaires destinés à la ré-alimentation de la nappe. Cette structuration si particulière, et la localisation de la réserve, sont à l'origine d'une mosaïque d'habitats d'une diversité extrême qui cohabitent dans un contexte de carrefour biogéographique prononcé. Ce dernier se traduit également par un niveau élevé de la biodiversité de ce site (plus de 700 espèces identifiées, soit le tiers de la flore du Vaucluse) qui, à l'issue des travaux de creusement du canal de dérivation en 1952, était dépourvu de végétation. La flore du domaine biogéographique centro-européen y côtoie celle du domaine biogéographique méditerranéen qui se manifeste sur les sites les plus déconnectés de la nappe phréatique (terrasse principalement) et offre un ensemble d'espèces littorales qui se retrouvent à plus de 100 km du bord de mer [polypogon maritime (*Polypogon maritimus* subsp. *maritimus*), saladelle fausse-vipérine (*Limonium echioides*), orge maritime (*Hordeum marinum* subsp. *marinum*)] ou encore des méditerranéennes thermophiles [achillée à feuilles d'agératum (*Achillea ageratum*), vipérine très rude (*Echium asperrimum*), etc.] dont certaines sont pratiquement en limite d'aire de répartition septentrionale. Mais cette terrasse présente également quelques sites qui conservent un niveau hydrique élevé une partie de l'année et qui hébergent le chénopode des villages (*Chenopodium urbicum*), l'ophioglosse vulgaire (*Ophioglossum vulgatum*), l'euphorbe poilue (*Euphorbia illirica*) et l'iris de Reichenbach (*Iris reichenbachiana*). Le domaine biogéographique centro-européen s'exprime au niveau du canal de dérivation et des canaux secondaires par une flore d'hydrophytes et d'hélophytes similaire à celle déjà rencontrée au bord du Rhône (*Carex pseudocyperus*, *Rorippa amphibia*, *Stachys palustris*, *Vallisneria spiralis*, *Carex remota*, *Butomus umbellatus*).